

L'ESSENTIEL A RETENIR

(04/10/2012)

La concertation « Refondons l'Ecole de la République » lancée par le gouvernement au mois de juillet vient de s'achever. Le SNES a participé aux ateliers de cette concertation avec lucidité, détermination et volonté de participer à la recherche des consensus, parce qu'aucune « refondation » ne peut réussir contre les personnels et ce qui fonde leur professionnalité.

Avant la remise du rapport au ministre par le groupe de pilotage, il semble indispensable de faire le point sur les synthèses des 4 groupes qui ont travaillé pendant l'été sur les sujets essentiels et fondateurs d'une nouvelle orientation pour le système éducatif.

Groupe 1 : la réussite scolaire pour tous

- La dénomination même de « **socle commun** » divise parce que trop associée à l'échec d'une politique de renoncement pour les jeunes et à une remise en cause brutale de la professionnalité des personnels.

Pour le SNES-FSU cet ensemble commun doit rompre avec les logiques précédentes, et sa dénomination doit clairement marquer son caractère culturel et de tremplin vers l'avenir pour tous.

Le groupe n'a pas réussi à tracer vraiment la voie entre le statu quo souhaité par certains, expression d'un immobilisme qui nie les évolutions culturelles, matérielles et sociales de notre société et l'aventurisme pseudo-pédagogique promu par d'autres, qui tentent de recycler la vieille idée d'école fondamentale rejetée depuis 30 ans par la profession et qui vise à faire du collège une « école primaire supérieure ».

Pour le SNES-FSU, il faut sortir de la pensée magique d'un « socle commun imposant un enseignement par compétences, solution miracle à tous les problèmes du système ». On peut construire patiemment, avec la profession, dans le respect des cultures professionnelles des différents ordres d'enseignement, l'articulation premier-second degré, en s'appuyant sur les évolutions pédagogiques et des pratiques professionnelles déjà à l'œuvre dans de nombreux établissements. L'idée de « réseaux du socle », dont la seule définition évoquée dans les débats a été d'ordre structurelle et administrative à travers son mode de pilotage, n'est pas convaincante.

- Les clivages sur le socle se sont retrouvés sur l'analyse de **la réforme du lycée général et technologique**, qui pour certains doit s'installer durablement pour montrer ses effets bénéfiques. La question du baccalauréat n'a été qu'effleurée.

Pour le SNES-FSU, il faut remettre à plat cette réforme, rapidement, avant qu'elle ne mette davantage en difficulté la série L, la voie technologique, et partant, les élèves qui suivent ces enseignements.

- **La lutte contre le décrochage** est aussi emblématique des divergences repérées dans ce groupe. Son caractère prioritaire fait consensus, mais la place, l'organisation et la structuration de l'orientation scolaire, premier volet de l'orientation tout au long de la vie et de la chaîne formation-orientation-insertion font débat.

Pour le SNES-FSU, le maintien d'un service public de l'orientation scolaire au sein du ministère de l'éducation nationale est indispensable. Sur la question de l'articulation entre les rôles, prérogatives et domaines d'intervention de l'Etat d'une part et des collectivités territoriales d'autre part qui a traversé tous les débats de ce groupe, comme de ceux des autres groupes, le SNES-FSU a clairement indiqué son exigence d'un maintien du service public national d'éducation et son rôle central dans les politiques éducatives.

- Si consensus il y a pour améliorer la formation artistique, culturelle et scientifique des jeunes, **le rôle et la place des collectivités locales et des associations** fait débat.

Pour le SNES-FSU, il est nécessaire de travailler aux articulations éventuelles avec les collectivités locales et associations dans le cadre de l'Education nationale. L'école ne doit pas être considérée comme une simple pièce d'un puzzle au service de politiques éducatives que certains souhaiteraient voir territorialisées.

Groupe 2 : L'élève au cœur de la refondation

- La **vie scolaire** a été au cœur des débats rassemblant la diversité des acteurs et des partenaires. Tous ont convenu de la nécessité :
 - de prendre en compte l'élève dans sa globalité en équipes pluri-professionnelles, de croiser les regards et trouver des réponses diversifiées aux difficultés scolaires, personnelles, sociales ou de santé ;
 - d'une formation des personnels à ces questions ;
 - d'un meilleur accompagnement des élèves ;
 - de favoriser la place donnée aux familles.

Le parcours d'éducation à la santé et à la citoyenneté en est une des pistes.

Sur l'absentéisme, la remise à plat de la loi Ciotti a été quasi unanime ainsi qu'un plan « internat pour tous » et la suppression de la note de vie scolaire.

La primarisation du collège, la réduction des intervenants autour des élèves, la grande polyvalence des maîtres qu'elle implique, la suppression des notes ont été portées par certains comme remède à tous les maux, également dans ce groupe, sans faire pour autant consensus.

- Le thème du **climat scolaire**, facteur de réussite, a abouti à des propositions : amélioration des espaces et des temps de vie, de leur encadrement, clarification des règles, travail en équipe et en partenariat. Le développement de la morale civique de la maternelle au lycée a été repris sans interroger suffisamment les contenus et pratiques de l'éducation civique au collège.

La question des conditions d'études n'a pas été abordée avec l'attention méritée. Le développement des compétences psychosociales, notamment leur place dans l'évaluation des élèves, a été l'objet de divergences.

- **L'allongement de l'année scolaire** a soulevé de nombreuses contradictions (zonage des vacances d'été, place du baccalauréat, compensation pour les personnels...) sans aboutir à des propositions consensuelles. L'organisation de la journée et de la semaine a été surtout débattue dans le 1^{er} degré, la complexité des situations dans le 2^d degré a orienté le débat plutôt vers la notion de partenariats et de projet éducatifs locaux.

- La notion de **projet éducatif local** donne un rôle accru aux collectivités et aux partenaires de l'école, sans que ce qui relève des missions de l'école et celles du péri éducatif soit clairement établi. Le rôle de l'état se limiterait à celui de régulateur.

La question de ce désengagement reste entière comme celle des péréquations pour pallier les inégalités territoriales.

Groupe 3 : un système éducatif juste et efficace

Pour ce groupe, qui réunissait des sujets aussi divers que les territoires, la gouvernance, le numérique et la place des parents, il n'y a pas eu de synthèse générale.

- Dans l'atelier intitulé « **une école plus juste pour tous les territoires** », c'est **l'éducation prioritaire** qui a occupé l'essentiel des débats, au détriment d'autres questions à peine effleurées comme celle notamment de la ruralité, des inégalités d'offre de formation entre public et privé, des écarts de financements constatés entre collectivités ou de la situation sociale de certains élèves y compris en dehors des secteurs prioritaires.

Un consensus large est apparu pour demander la simplification des labels avec une dénomination unique pour l'éducation prioritaire, qui ne doit pas être le mode spécifique de traitement des élèves des classes populaires, et exiger le retour à un pilotage national d'une politique qui doit aussi être inscrite dans un territoire. Mais la question de la carte a fait apparaître un clivage

Pour le SNES-FSU, l'idée de concentrer l'éducation prioritaire sur un nombre très limité d'établissements fixé à l'avance (de 200 à 350 selon les intervenants) n'est pas acceptable. Il oppose la nécessité de définir des critères clairs, croisés et transparents pour déterminer les établissements, écoles, collèges mais aussi lycées, qui ont besoin d'aide pour assurer la réussite de leurs élèves et qui ne peuvent être abandonnés. Deux champs de l'éducation prioritaire doivent être distingués avec des moyens différenciés et progressifs sur critères croisés pour éviter les effets de seuil. Par ailleurs, projets d'école et d'établissement et projet éducatif local doivent être mieux articulés, les premiers ne sauraient être subordonnés aux seconds.

La nécessité d'améliorer la formation et l'accompagnement des équipes et d'intégrer le temps de concertation dans le service semble faire accord, de même que le refus du profilage de l'ensemble des postes. La politique de réseau, initiée dès 1999 et poursuivie avec les réformes suivantes doit permettre une meilleure articulation entre 1^{er} degré et 2nd degré.

Pour le SNES-FSU, l'idée d'une articulation pédagogique entre école et collège et entre les disciplines ne doit pas conduire à la mise en place d'une hiérarchie intermédiaire, comme les préfets des études, ou d'injonctions

provenant d'une instance de pilotage du réseau dont seraient absents les personnels. Avec une décharge pour la concertation, les personnels seront à même d'assurer un pilotage collectif de la politique éducative et pédagogique du réseau.

- L'atelier « **une gouvernance renouvelée** » s'était fixé l'objectif d'aborder les questions de l'autonomie et des responsabilités des établissements, des modalités d'implication des parties prenantes externes au niveau local, de la place de l'expérimentation à l'échelon de l'établissement, du rôle et répartition des compétences entre les différents échelons de l'administration déconcentrée, du partage des responsabilités entre les services du MEN, les autres administrations déconcentrées et les collectivités territoriales ...

Le sujet de la gouvernance des établissements n'a pas été réellement creusé, le consensus s'est fait cependant sur la nécessité de repenser le fonctionnement des CA mais les divergences sur le conseil pédagogique, le rôle du CA ont été marquées.

Le sujet de l'intervention des collectivités territoriales et de leur articulation avec l'Etat a traversé tous les débats.

Le rôle de l'Etat de cadrage de la politique éducative tant en direction des académies que des établissements, son rôle régulateur notamment pour une meilleure équité entre les territoires, sa responsabilité de vérifier le respect de ce cadrage national ont fait consensus.

Mais derrière ce consensus général, ont pointés des divergences sur les domaines qui doivent relever de l'autonomie de l'établissement et surtout sur le rôle que doivent jouer les collectivités territoriales dans le domaine pédagogique, ces dernières avec d'autres revendiquant une gouvernance fondée sur une convention tripartite Etat-collectivités-établissement dont la traduction serait le projet d'établissement repensé dans le cadre d'un projet éducatif local.

Pour le SNES, il y a urgence à mener une réflexion d'ampleur pour repenser les rôles de chacun – chefs d'établissement, équipe pédagogique, conseil d'administration – qui rompe avec les évolutions de ces dernières années qui ont conduit à dessaisir les CA d'une part, les équipes pédagogiques d'autre part de leurs compétences au profit du renforcement systématique des prérogatives du chef d'établissement.

Par ailleurs, il s'oppose à ce que les Régions prennent la main, dans une politique territorialisée sur l'ensemble formation-insertion-emploi. Il revendique que l'équilibre trouvé avec le principe des compétences partagées Etat-collectivités ne soit pas remis en cause.

Groupe 4 : des personnels formés et reconnus

- Concernant les **missions des enseignants**, un consensus assez large s'est fait sur la définition du métier : métier complexe, comportant des missions diversifiées en lien avec le cœur de l'activité, le travail de transmission de connaissances et d'appropriation par les élèves. Référence a été faite à la circulaire de mission de 1997 qui replace les missions des enseignants dans leur contexte, celui des équipes, de l'établissement, du service public et de ses objectifs. A partir du constat de l'alourdissement de la charge de travail, a émergé l'idée de reconnaissance de la réalité du travail et donc de visibilité des différentes composantes du métier. La question du temps de travail a donné lieu à des propositions différentes.

Le SNES a avancé la demande de décharge forfaitaire, d'autres organisations des pondérations selon les activités. Enfin sur la question de l'identité professionnelle, le SNES a défendu l'idée de situations d'enseignement diverses mais d'un même métier, structuré dans le second degré par les disciplines.

- Dans le traitement de l'**évaluation des enseignants**, un très large accord a émergé sur la déconnexion de l'avancement et de l'évaluation mais beaucoup de questions sont restées en suspens, notamment l'articulation entre dimensions collective et individuelle de l'évaluation, celle de l'instance qui évalue (auto évaluation, chef d'établissement, inspecteur...)

La synthèse a tenté de minorer l'opposition du SNES à une évaluation centrale faite par le chef d'établissement, incompetent pour juger du travail en classe avec les élèves ; enfin, au-delà des aspects positifs (évaluation débouchant sur une aide, formation continue...) ressort toujours l'idée du mérite et de la différenciation des « plus actifs » portée par certaines organisations.

- Sur la **formation**, les lignes de force dégagées furent celles d'une formation initiale intégrée plutôt que successive et en lien avec la recherche, la possibilité de penser des parcours différenciés (vocations tardives, pré-recrutés, disciplines professionnelles...), le besoin d'un cadrage national pour les masters, l'ancrage des ESPE dans les Universités mais dotées d'un budget propre, la nécessité de mettre en place une offre de formation continue de qualité en lien avec la recherche et une formation de formateurs.

Beaucoup plus compliquées furent les discussions sur les contenus et la place des concours, dépendants des conceptions du cursus de formation et de la vision du métier, entre L3, M1, M2, nature des épreuves : le rapporteur n'a pas donné de priorité, même si une large majorité se dégageait pour un concours à la fin du M2.